

AVERTISSEMENTS AGRICOLES®

REGION CENTRE

POUR DE BONNES PRATIQUES AGRICOLES

Bulletin technique n° 20 du 29/06/2000 - 4 pages

Grandes Cultures

Maïs

Stade : 4 à 14 feuilles.

Pyrale

Les captures s'intensifient (voir tableau ci-contre). Sur l'ensemble du réseau, il y a 2 fois plus de captures que la semaine dernière. On observe localement des pontes, notamment à Brizay (37), mais elles sont peu nombreuses. La carte d'infestation larvaire parue dans le bulletin n° 35 du 10/11/99 peut vous permettre d'évaluer le risque pyrale potentiel dans votre secteur. ***Dans les zones précoces (voir dernier bulletin), les traitements doivent être faits ou en cours. Pour les autres zones, on peut avancer de quelques jours le traitement par rapport aux dates annoncées dans le dernier bulletin : début de semaine prochaine (3-4 juillet) pour les zones de précocité normale, fin de semaine pour les zones tardives.***

Captures de pyrales

Dpt	Lieu	Début du vol	Cumul au 28/06
18	Aubigny	26/06	20
	Avord	26/06	4
	Civray	21/06	6
	La Chapelle d'Angillon	28/06	14
	Sury es Bois	28/06	10
	Vornay	21/06	9
	Villeboin	15/06	11
28	Fontenay/Conie	13/06	18
	Moléans	21/06	8
36	Martizay	17/06	12
	Niherne	18/06	28
	Vatan	12/06	5
37	Anché	13/06	13
	Brizay (Croisnes)	13/06	69
	Charnizay	13/06	24
	Nazelle*	13/06	9
	St Laurent de Lin	20/06	5
	Tavant	23/06	3
41	Averdon*	22/06	11
	Binas	20/06	1
	Montlivault*	13/06	2
	Pontlevoy*	26/06	1
	Roches*	23/06	2
	Soings*	06/06	5
	Villerbon *	13/06	4
45	Baccon	23/06	13
	Férolles*	08/06	20
	Jargeau	05/06	10
	Montargis (Amilly)	02/06	29
	Ouzouer/Trézée	02/06	63
	Taupannes (Tavers)	14/06	18
	Villamblain	27/05	35

* Maïs doux

Pucerons

Ils sont souvent présents sur l'ensemble des pieds, on trouve des *Sitobion avenae* et des *Metopolophium dirhodum*. On observe des individus ailés sur les feuilles hautes. Les colonies restent petites et souvent cantonnées sur les feuilles basses. Les auxiliaires sont très actifs.
Pas de traitement spécifique pour l'instant.

Tournesol

Stade : 4 paires de feuilles à floraison.

Pucerons

Les populations sont généralement faibles, on observe peu de plantes crispées. Là encore, les auxiliaires sont au travail. Après le dégagement du bouton floral, la nuisibilité des pucerons est négligeable.

Maladies

On observe les premiers symptômes de **phomopsis** (Chambourg -37-), ainsi que quelques symptômes de **sclérotinia** au collet. Le sclérotinia du tournesol est le même que celui du colza et du pois (*Sclerotinia sclerotiorum*). Ce champignon se conserve longtemps dans le sol, il faut donc en tenir compte dans la rotation. La lutte contre le sclérotinia passe avant tout par l'utilisation de variétés résistantes. On peut également réduire le développement de cette maladie en évitant la surfertilisation en azote, en limitant le peuplement à 55-60 000 pieds par hectare et en luttant contre les attaques précoces de pucerons (les crispations des feuilles augmentent les risques de contamination).

Betterave

Stade : développement de la racine.

Maladie

- Aucun symptôme de maladie foliaire n'est observé.



Nos bulletins sont disponibles sur notre site Internet : **srpv-centre.com**
Abonnez-vous à cette formule et **bénéficiez de tarifs préférentiels !**



Maïs
Pyrale : traitement.

Tournesol
Peu de **pucerons**.

Environnement
Gestion des fonds de cuves.

D.R.A.F. CENTRE
Service Régional de la Protection des Végétaux
93, rue de Curambourg
45404 Fleury les Aubrais
Tél. 02.38.22.11.11
Fax 02.38.84.19.79
Mél : srpv1@terre-net.fr
www.srpv-centre.com

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles
de la Région CENTRE
Le Directeur-Gérant : M. HANRION
Publication périodique
C.P.P.A.P. n° 80530
ISSN n° 0757-4029
Abonnement : 325 F

- On note par contre l'apparition des premiers symptômes de **rhizomanie**.

Ravageurs

- Arrivée de **pucerons** dans des parcelles n'ayant pas reçu d'insecticide (Gidy, Treilles -45-).

Il n'y a plus de risque après le stade "couverture du sol". Pas de traitement.

- On observe des dégâts de **noctuelles** sur une parcelle à Treilles (45).

Pois

Stade : gousses adultes.

Ravageurs

- Le vol de **tordeuses** se termine, dans l'ensemble, les captures sont 3 fois moins nombreuses que la semaine dernière et généralement plus faibles (entre 0 et 20 individus). Nos observateurs ont quand même piégé plus de 100 tordeuses à Civray et Rians (18), ainsi qu'à Neuvy en Dunois et Prudemanche (28).

Les pois ne sont plus au stade sensible.

- Pas de **bruches** observées.

Maladies

- L'**anthracnose** est présente sur feuilles, tige et gousses et progresse localement.
- Le **botrytis** reste limité.
- Apparition de pustules de **rouille** à Triguères (45).

L'apparition de rouille étant tardive, sa nuisibilité est limitée et ne justifie pas une protection fongicide particulière.

Pour info

Colza

Afin de bien évaluer la **répartition géographique** d'éventuels problèmes d'efficacité des traitements sur sclérotinia, **merci de nous signaler**, si dans un autre département que le Cher, vous observez la présence de **sclérotinia** sur plus de 15 % des pieds en parcelle traitée.

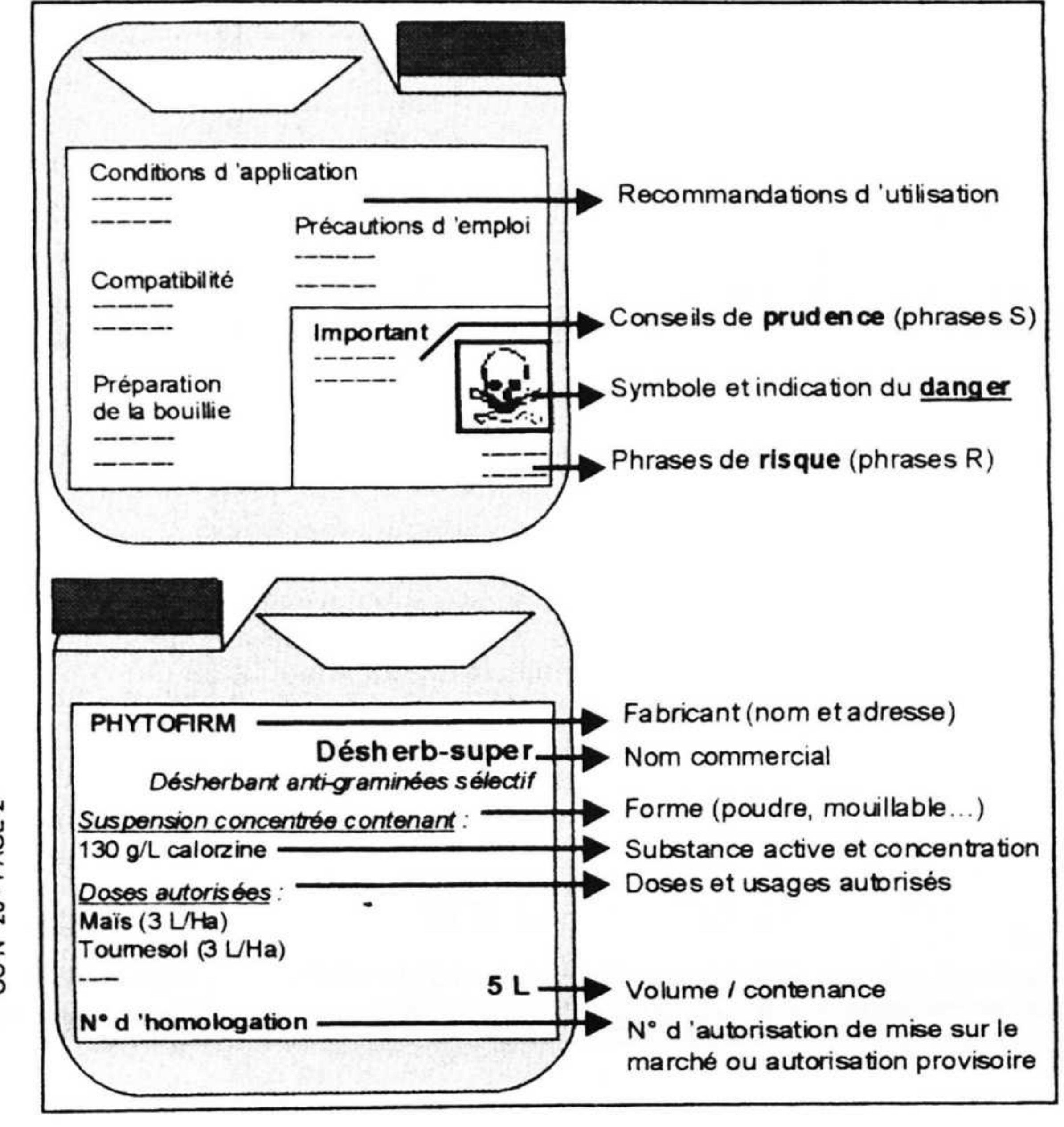
Récoltes

Les récoltes d'orge d'hiver et de colza sont en cours. Nous remercions toutes les personnes qui nous ont permis de vous informer pendant cette campagne.

Lire les étiquettes des produits...

C'est s'informer pour se protéger

Tout emballage de produits phytosanitaires doit comporter une étiquette ou une inscription en langue française, apposée de manière lisible et apparente.



L'étiquetage des produits phytosanitaires est soumis à une réglementation stricte. Toutes les indications portées sur les bidons et les emballages sont importantes.

Il est donc indispensable de lire la notice une première fois lors de l'achat du produit puis avant chaque intervention. Cette lecture est indispensable pour atteindre ensuite un meilleur résultat technique, en garantissant la sécurité des applicateurs et de la population, tout en protégeant l'environnement et l'eau en particulier.

L'étiquette comporte des informations importantes, parmi lesquelles :

- **Les usages autorisés et les doses homologuées**. Toute utilisation du produit en dehors de ces usages est interdite.
- **Les phrases de risque** (phrases R). Elles vous renseignent sur les dangers pour le manipulateur (mode d'exposition, nature des risques...).
- **Les conseils de prudence** (phrases S) : précautions à prendre avant, pendant et après le traitement.
- Les conseils d'application.
- La date de péremption.

Attention ! Tout n'est pas indiqué sur l'étiquette ! D'autres informations peuvent être obtenues sur les fiches de données de sécurité et sur les notices d'emploi (à se procurer auprès des fabricants ou des distributeurs). Des renseignements peuvent également être demandés auprès des Services Régionaux de la Protection des Végétaux.

A partir de calculs simples, les graphiques ci-dessous comparent les masses rejetées dans différents cas (Sources : ITCF, et plan d'action d'Ouarville conduit par la Chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir dans le cadre du GREPPPES).

Même si le volume du fond de cuve est relativement faible (moins de 10 litres) et si le fond de bouillie a été fortement dilué, il ne faut **jamais** effectuer la vidange près d'un **ruisseau** ou d'un **fossé** (pour protéger les eaux superficielles), ni près d'un **puisard** ou d'une **zone d'engouffrement** (pour protéger les eaux souterraines, ressource d'eau potable dans notre région). Les chemins ou la cour de ferme sont aussi des lieux à éviter.

- Si l'exploitation ne comporte pas d'aménagement pour la collecte de ces fonds de cuve dilués, le CORPEN** recommande de les épandre sur une parcelle agricole. Il est possible de les épandre sur une zone enherbée, si elle n'est pas voisine d'une rivière.
- Si l'exploitation comporte un dispositif de collecte des eaux de rinçage, cet aménagement ne convient que pour des volumes faibles et dilués (les restes éventuels de bouillie doivent avoir été pulvérisés au champ après dilution).

Si l'achat d'un **pulvérisateur** neuf est envisagé, nous vous recommandons de choisir un appareil :
- équipé d'une **cuve de rinçage** d'assez grand volume, environ 200 litres (1/10è du volume de la cuve du pulvérisateur ou 10 fois le volume du fond de cuve à diluer, d'après le CORPEN),
- et ayant un **volume de fond de cuve faible** (5 à 10 litres au maximum).

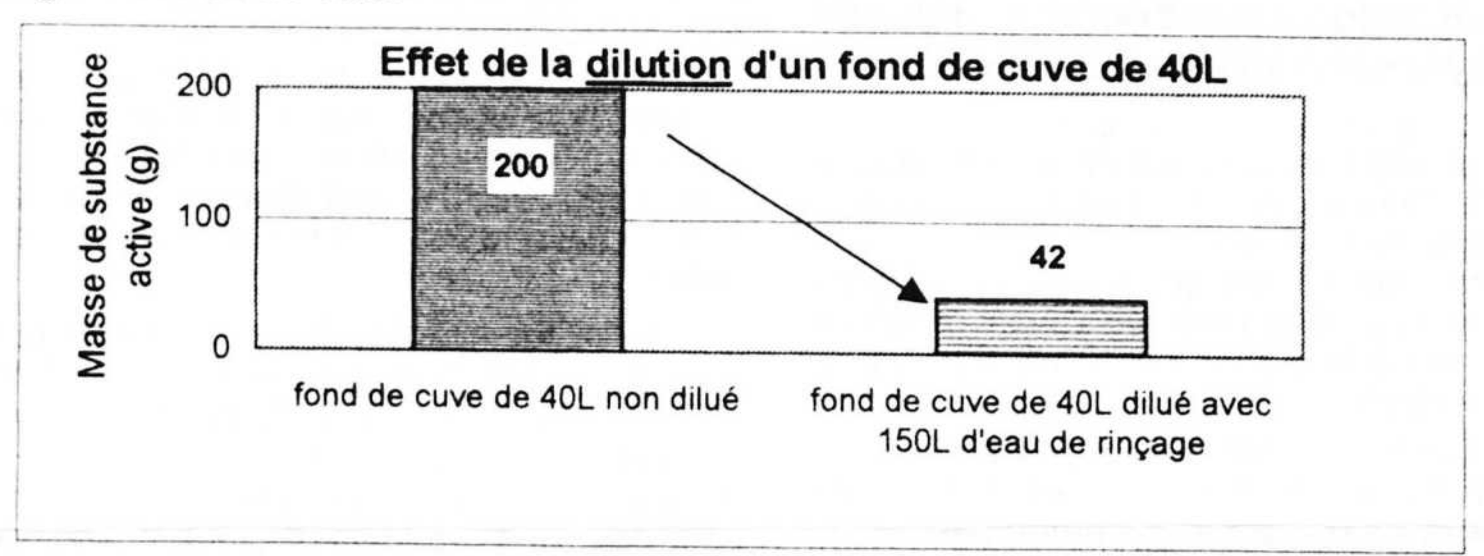
Vous pouvez aussi envisager des modifications de votre pulvérisateur actuel, pour qu'il se rapproche de ces caractéristiques. Il est en effet possible d'ajouter une cuve de rinçage, et/ou de modifier la prise de bouillie pour réduire le volume du fond de cuve.

A chaque étape, décision de traitement chimique ou non, réglage du pulvérisateur, manipulation et stockage des produits phytosanitaires, préparation de la bouillie, pulvérisation, gestion du fond de cuve, une conduite raisonnée est indispensable pour préserver l'environnement, et en particulier la qualité des rivières et nappes de la région Centre.
Une conduite raisonnée est nécessaire aussi pour la protection de la santé.

***Comité d'orientation pour la réduction de la pollution par les nitrates, les phosphates et les produits phytosanitaires provenant des activités agricoles*

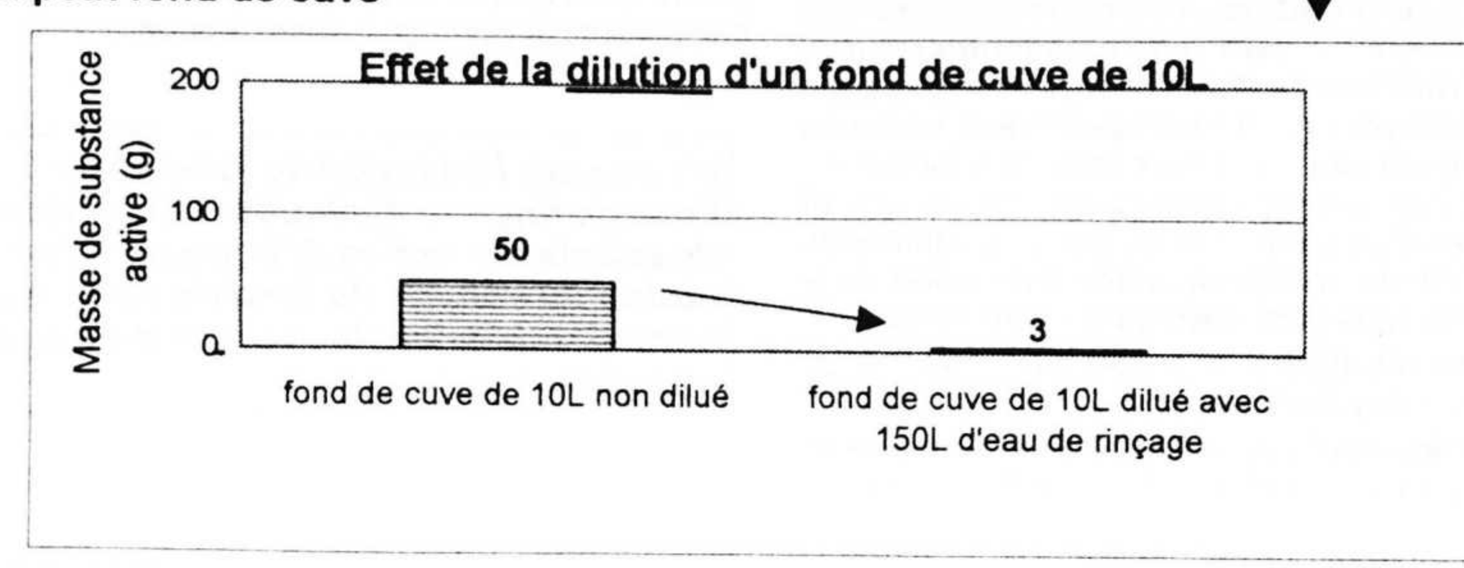
Exemple considéré : dose de substance active 1000g/ha (c'est par exemple la dose actuellement homologuée pour l'atrazine)
volume de bouillie 200L/ha

Cas d'un grand fond de cuve



Effet de la diminution du volume du fond de cuve

Cas d'un petit fond de cuve



P234

Environnement

L'action du GREPPPES* en faveur de la restauration de la qualité de l'eau

Le GREPPPES **analyse** depuis 8 ans les teneurs en substances phytosanitaires dans environ 45 rivières et 35 captages d'eaux souterraines de la région Centre. Le Groupe Régional suit ainsi l'évolution de la **qualité de l'eau.**

Lorsqu'un point est contaminé, un **diagnostic** à l'échelle d'un **bassin versant** peut être entrepris. Le diagnostic comprend l'étude du milieu, l'occupation du sol, et une enquête sur les apports agricoles et non agricoles de produits phytosanitaires. Le but est de comprendre les causes de contamination de la rivière ou de la nappe.

Le GREPPPES peut alors aider un porteur de projet **local** à conduire un **programme d'action** pour améliorer la qualité de l'eau dans la zone considérée. Le succès du programme nécessite la **participation volontaire** des acteurs locaux, en particulier des agriculteurs.

Le GREPPPES a soutenu pendant plusieurs années le fonctionnement de sites expérimentaux qui permettent d'effectuer des mesures pour mieux connaître les **mécanismes de transfert** des substances actives des parcelles traitées vers les eaux souterraines.

Enfin, le GREPPPES s'efforce de **diffuser l'information** sur la contamination des eaux et les actions possibles, invitant ainsi tous les utilisateurs de produits phytosanitaires à adopter des pratiques plus respectueuses de l'environnement.

Comment réduire la dispersion des produits phytosanitaires vers les eaux ?

Il existe deux types de contaminations :
- les pollutions **diffuses**, qui résultent de l'entraînement des produits épandus sur les parcelles vers les eaux superficielles et souterraines,
- les pollutions **ponctuelles**, qui résultent de la manipulation des produits et des matériels avant et après le traitement, et de la gestion des emballages et des restes de produits.

Pour améliorer la qualité de l'eau, il est nécessaire d'agir pour diminuer les risques de pollution ponctuelle et les risques de pollution diffuse.

<u>Pour réduire le risque de contamination diffuse au champ lors des traitements</u>, il est nécessaire de veiller aux poins suivants :

- Etre attentif aux **conditions météorologiques** lors des pulvérisations : le **vent**, les **fortes températures** augmentent l'entraînement par dérive ; les **fortes pluies** après traitement provoquent du ruissellement, voire une infiltration rapide dans certaines situations (sols minces, caillouteux, averses orageuses sur sol sec et fissuré, zones d'engouffrement). Dans ces différents cas, une partie de la dose apportée est déviée, et le produit n'atteint que partiellement la culture cible.
- Veiller à la **régularité** du traitement, grâce à un réglage correct du pulvérisateur.
- **Raisonner les apports de produits phytosanitaires,** en tenant compte des risques réels, grâce aux observations au champ et aux modèles de prévision. Traiter seulement si le seuil de nuisibilité est atteint. Choisir les substances herbicides en fonction de la flore adventice présente. Etre attentif aux apparitions éventuelles de résistance à certaines substances actives (qui deviennent alors peu efficaces).
- Associer lorsque c'est possible **d'autres méthodes de lutte** : choix de rotations culturales et de méthodes de travail du sol limitant le développement des adventices, des maladies et des ravageurs ; désherbage mécanique ou mixte (association de méthodes mécanique et chimique) ; choix de variétés peu sensibles aux maladies ; trichogrammes contre la pyrale en maïs.
- Dans le cas où la parcelle est à proximité immédiate d'un cours d'eau ou d'un fossé de drainage, s'il n'y a pas de bande enherbée, il est nécessaire d'**interrompre la pulvérisation à quelques mètres de la rive**, en raison des risques élevés de dérive et de ruissellement (lorsqu'une parcelle présente un risque très élevé de contamination de l'eau, il pourrait être utile de prévoir un **aménagement** du milieu).

<u>Pour réduire le risque de contamination ponctuelle</u>, il faut appliquer les bonnes pratiques, avant et après traitement. En particulier après le traitement, lors du retour à la ferme, la <u>gestion des fonds de cuve</u> paraît particulièrement importante, et des solutions techniques existent sur ce point.

La concentration de substance active est élevée dans la bouillie. Verser quelques dizaines de litres de bouillie près d'un fossé, d'un puisard, ou dans la cour de la ferme représente donc un risque élevé de contamination des eaux superficielles et souterraines.

Tout d'abord, le calcul de la quantité de bouillie correspondant à la surface traitée permet de limiter au maximum le volume de bouillie restant dans la cuve après traitement. S'il reste de la bouillie non utilisée, il faut la diluer au moins 5 fois et la pulvériser sur la parcelle.

Ensuite, le risque résultant de la vidange du fond de cuve peut être diminué de deux manières complémentaires :
- Il faut **diluer fortement le fond de cuve et le pulvériser au champ**. La présence d'une **cuve de rinçage** d'un volume suffisant sur le pulvérisateur évite donc des allers et retours fréquents entre le point de remplissage d'eau claire et la parcelle.
- Il faut **réduire au maximum le volume du fond de cuve**. Ce volume varie fortement d'un pulvérisateur à l'autre. Il est utile de commencer par mesurer le volume déversé par la vidange du fond de cuve.

D'une part, la dilution du fond de cuve par l'eau de rinçage diminue la concentration de substance active. D'autre part, la diminution du volume du fond de cuve réduit considérablement la quantité de substance active rejetée.

**Groupe Régional pour l'Etude de la Pollution par les Produits Phytosanitaires des Eaux et des Sols en région Centre*